

Soutenu par l'ADEME, l'engagement citoyen donne du souffle aux projets éoliens

L'énergie éolienne terrestre a désormais atteint un point d'équilibre en termes de maturité économique¹. La massification des installations, dont le total couvre aujourd'hui 7 % de la consommation électrique en France², et l'amélioration continue de l'efficacité des équipements se conjuguent en effet pour placer **l'éolien comme un candidat sérieux au titre de première source d'énergie électrique en 2050**.

On comprend aisément que l'ADEME, agence de la transition écologique, s'engage de toute son expertise pour faciliter le rattrapage de l'éolien terrestre français par rapport aux pays les plus avancés.

Mais **Bertrand AUCORDONNIER**, Chargé de mission systèmes électriques renouvelables et carburants alternatifs à l'ADEME en Bourgogne-Franche-Comté, explique que l'action de l'ADEME dans **l'éolien est tout autant inspirée par la transition citoyenne**. Celle-ci vise en effet à donner aux acteurs locaux un droit de regard sur les projets. Et parfois, pour les initiatives les plus inclusives, une participation directe à la gouvernance et aux bénéfices de l'exploitation des parcs.

Gérard MAGNIN, Président bénévole de la coopérative Jurascic-Énergies renouvelables citoyennes, revient d'ailleurs sur l'expérience passionnante vécue par les habitants de Chamole (39) et de ses environs.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE, DES PROJETS CONNECTÉS AUX TERRITOIRES ET À LEURS HABITANTS

Bertrand AUCORDONNIER, Chargé de mission systèmes électriques renouvelables et carburants alternatifs à l'ADEME en Bourgogne-Franche-Comté, tient à le souligner. « **L'éolien terrestre est une source d'énergie renouvelable très encadrée par la réglementation**. Non seulement un projet doit préalablement démontrer son efficacité énergétique, mais il doit aussi attester de la prise en compte par ses promoteurs de tous les enjeux territoriaux. De la protection des oiseaux et de la biodiversité à la tranquillité des habitants, en passant par une bonne intégration paysagère et la prise en compte des intérêts patrimoniaux. »

Concrètement, un projet de parc éolien affronte **une série de passages obligés qui garantissent au territoire qui l'abrite sa cohérence économique et la faiblesse de ses impacts**.

En concertation avec les élus locaux, les porteurs de projets se doivent ainsi de documenter de façon approfondie le dossier examiné par les pouvoirs publics.

Une enquête publique conduite par un commissaire enquêteur oblige à prendre en compte le ressenti et les attendus des habitants. Des réunions publiques sont organisées pour présenter le projet et répondre à l'ensemble des questions qui se posent.

Ce n'est qu'à l'issue de ce processus exigeant et contradictoire que le Préfet valide ou non le projet.

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE, DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES CONCRÈTES POUR LES TERRITOIRES

La production d'électricité éolienne **crée des emplois locaux**. Bertrand AUCORDONNIER rappelle que la filière comprend « *un millier d'entreprises dans les régions, mobilisées pour les études, la fabrication des équipements et leur maintenance.* »

Et bien sûr, la production d'électricité grâce aux éoliennes **contribue aux finances des collectivités locales à travers les taxes acquittées par les exploitants**.

Ressource locale à impact local, l'énergie éolienne terrestre a vocation à être maîtrisée de bout en bout par les acteurs locaux. En effet, un projet d'énergie renouvelable à gouvernance locale multiplie par 2 ou par 3 les retombées économiques locales³.

C'est pourquoi **l'ADEME soutient la mise en place de projets à gouvernance locale, qui portent une transition énergétique envisagée par et pour les territoires**. L'ADEME et le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté ont ainsi mis en place le dispositif Étincelle. Animé par l'association Coopawatt, ce dispositif apporte un accompagnement gratuit et expert aux porteurs de projets éoliens d'initiative citoyenne et publics



Un guide, **l'éolien en 10 questions**, a été également édité par l'ADEME pour répondre aux questions les plus fréquemment posées par le grand public sur l'éolien.

Originaires du territoire, les porteurs de projet peuvent être des **collectifs citoyens** motivés par les enjeux du développement durable ou simplement soucieux de bénéficier des retombées économiques de ce type de projets. Les porteurs peuvent être également des **sociétés d'économie mixte (SEM)** gérées par les syndicats d'énergie départementaux spécialisés dans ce type d'engagement.

Coopératives citoyennes et SEM interviennent le plus souvent ensemble pour développer des projets ou pour peser aux côtés de l'exploitant privé dans la gouvernance.

RETOUR D'EXPÉRIENCE : UN VENT D'ENTHOUSIASME COLLECTIF À CHAMOLE (39)

Gérard Magnin est le Président bénévole de la coopérative Jurasic-Énergies renouvelables citoyennes⁴. Il porte, avec 600 autres personnes, pour l'essentiel issues de la communauté de communes, **une aventure singulière. À travers des clubs d'investissement, ils allient engagement écologique et intérêt économique...**

« Notre destin collectif s'est joué en 2007, quand le Maire de l'époque, Jean-Louis Dufour, a répondu à un développeur qui le démarchait : "je ne suis pas contre votre projet, à condition de pouvoir être dedans !" »

Au bout de plusieurs années de discussions animées, entre la commune, les habitants, réunis dans l'association « Vents du Grimont », et le développeur, un schéma s'est dessiné.

Aidés par l'ADEME et la Région, qui ont soutenu l'élaboration des outils nécessaires, les citoyens ont pu investir, aux côtés d'une SEM, près de 600 000 euros, soit 1 000 euros par personne en moyenne.

Notre investissement nous permet de participer au capital, et donc à la gouvernance, de l'entreprise constituée pour exploiter le parc, en service depuis 3 ans. Concrètement, sur 6 éoliennes, l'une est citoyenne.

*Plus largement, et toujours avec l'ADEME, cette idée que des projets locaux soient entre **les mains des collectivités et des citoyens fait son chemin, à partir de cette expérience.***

Nous entendons d'une part promouvoir cette expérience et susciter des vocations. Et d'autre part poursuivre dans cette voie. Notre coopérative d'intérêt collectif travaille concrètement sur plusieurs projets, solaires et éoliens, que nous porterons seuls pour les plus petits et en collaboration pour les plus importants, toujours sur la base d'une gouvernance partagée. »

L'ADEME en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr et sur @ademe.

Pour toute demande d'interview de l'ADEME BFC,
merci de bien vouloir nous contacter aux coordonnées ci-dessous.

CONTACT PRESSE

Mélanie Voisard

Buzz & Compagnie / melanie.voisard@buzzetcompagnie.com / **06 12 52 53 15**

Théo Sainte-Marie

Buzz & Compagnie / theo.sainteMarie@buzzetcompagnie.com / **06 29 30 07 51**

1 - Aujourd'hui estimé à 60 euros, le coût complet moyen de production d'un mégawatt-heure de l'éolien terrestre représentait le double en 2008 et tend vers une nouvelle division par 2 à l'horizon 2050 (Étude ADEME - 2019)

2 - RTE - Bilan Électrique 2019

3 - Mouvement Énergie Partagée

4 - <https://eolienne-chamole.fr/>